Commune de Noyelles-sur-Escaut

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du PLU

Plan de zonage n°1/2

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du 02/09/2026 approuvant les dispositions de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Fait à Noyelles-sur-Escaut,
Le Maire,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 21/08/2026

Elaboré le : 27/02/2024
Modification simplifiée n°1 le : 02/09/2026

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

Légende

Eléments de contexte :

- Bâti
- Surfaces en eau

Prescriptions :

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zonage :

Zones urbaines :

- UA : Zone urbaine du centre bourg
- UAi : Secteur urbain inondable du centre bourg
- UB : Zone urbaine d'extension du centre bourg
- UBi : Secteur urbain inondable d'extension du centre bourg
- UE : Zone d'activités économiques
- UEi : Secteur inondable d'activités économiques

Zones à urbaniser :

- 1AUa : Secteur d'extension à vocation d'habitat
- 1AUai : Secteur inondable d'extension à vocation d'habitat
- 1AUbi : Secteur inondable d'extension à vocation d'équipements et d'habitat
- 1AUe : Secteur d'extension à vocation d'activités économiques
- 1AUei : Secteur inondable d'extension à vocation d'activités économiques

Zones agricoles :

- A : Zone agricole
- Ai : Secteur agricole inondable
- Ae : Secteur agricole à renaturer (TVB)
- Aei : Secteur agricole inondable à renaturer (TVB)
- Ael : Secteur agricole de développement éolien
- Aeli : Secteur agricole inondable autorisant l'énergie éolienne
- Ap : Secteur agricole en entrée de commune
- Api : Secteur agricole inondable en entrée de commune

Zones naturelles :

- N : Zone naturelle
- Ni : Secteur naturel inondable
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel inondable de jardins
- Nc : Secteur naturel de captage d'eau potable
- Nci : Secteur naturel inondable de captage d'eau potable
- Nce : Secteur naturel de captage d'eau potable à renaturer (TVB)
- Nco : Secteur naturel de corridor écologique forestier (TVB)
- Ncoi : Secteur naturel inondable de corridor écologique forestier (TVB)
- Nhzhi : Secteur naturel inondable habité à dominante humide du SDAGE
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel inondable de loisirs
- Nzh : Secteur naturel à dominante humide du SDAGE
- Nzhi : Secteur naturel inondable à dominante humide du SDAGE

A titre d'information, la commune est :

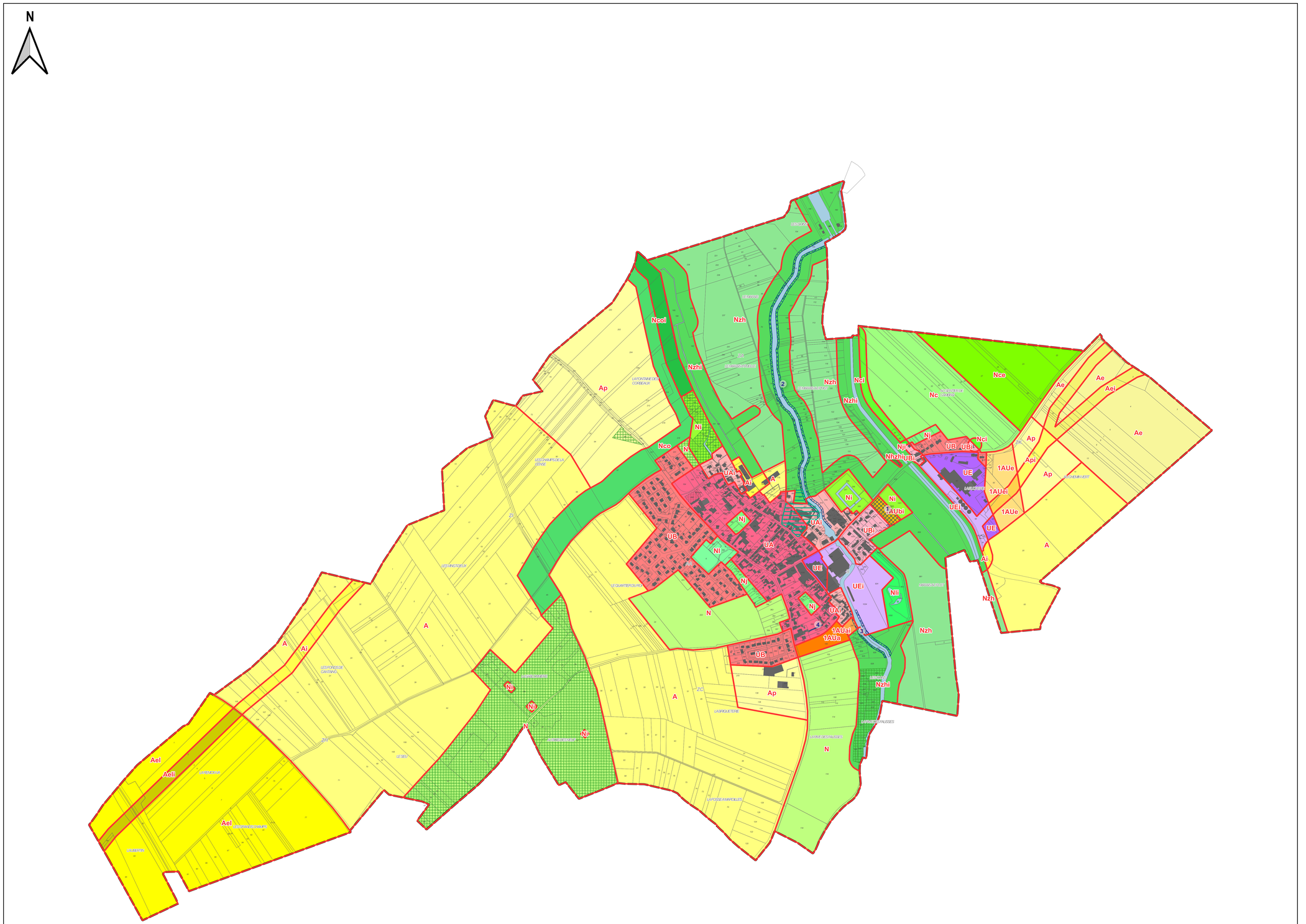
- classée en zone de sismicité modérée (3/5). Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

- partiellement concernée par un risque de retrait et gonflement d'argiles qualifié de faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

- partiellement concernée par la présence de nappes sub-affleurantes (sensibilité faible à nappes sub-affleurantes). Les tissus urbains sont directement concernés.

Liste des emplacements réservés :

N°	Superficie	Objet	Bénéficiaire
1	5126 m²	Equipements (1AUbi)	Commune
2	16511 m²	Projet de sentier pédestre	Commune
3	3081 m²	Projet de sentier pédestre	Commune
4	102 m²	Elargissement de la voirie	Commune



Commune de Noyelles-sur-Escaut

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du PLU

Plan de zonage bis n°1/2

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du 02/09/2026 approuvant les dispositions de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Noyelles-sur-Escaut,
Le Maire,

DOSSIER APPROUVE

Réalisé le : 21/08/2026

Elaboré le : 27/02/2024
Modification simplifiée n°1 le : 02/09/2026

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

Légende

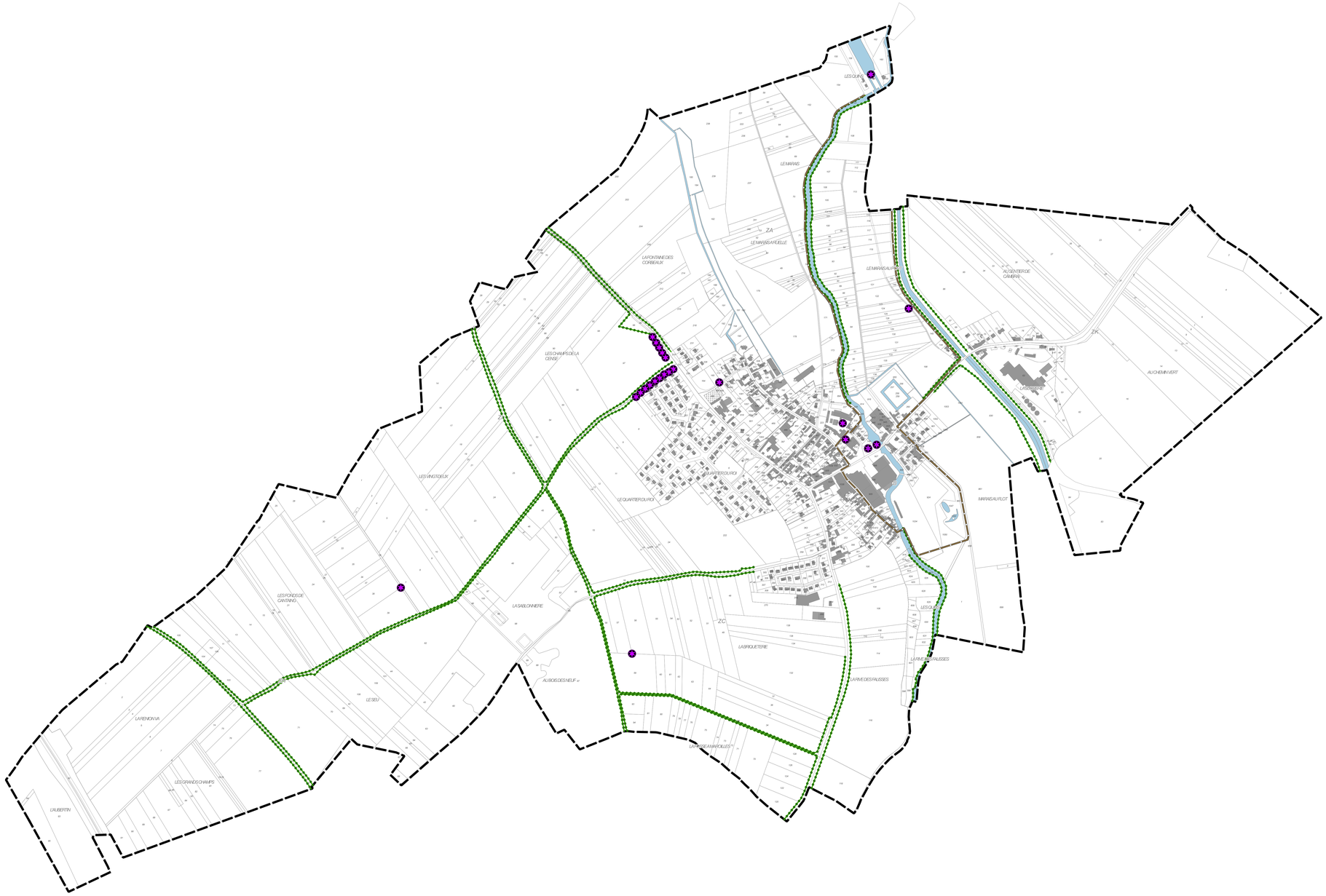
Eléments de contexte :

- Bâti
- Surfaces en eau

Prescriptions :

- L.123.1.5,7° Patrimoine bâti
- L.123.1.5,6° Sentiers protégés
- L.123.1.5,7° Haies, arbres à préserver ou à planter

N


LES QUINZ
LE MARAIS
ZA
LE MARAIS DE LA VILLE
LA FONTAINE DES CORBEAUX
LE MARAIS AU LOUP
AU SENTIER DE CAMBRAI
ZA
AU CHEMIN VERT
LES CHAUFS DE LA CENSE
LES HAUTS DE LA CENSE
LES HAUTS BOIS
LES HAUTS BOIS
LES HAUTS BOIS

Commune de Noyelles-sur-Escaut

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du PLU

Plan de zonage n° 2/2

Echelle : 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du 02/09/2026 approuvant les dispositions de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Fait à Noyelles-sur-Escaut,
Le Maire,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 21/08/2026

Elaboré le : 27/02/2024
Modification simplifiée n°1 le : 02/09/2026

auddicé
auddice.com
Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de-France · Bourgogne Franche Comté · Sud

Légende

Eléments de contexte :

- Bâti
- Surfaces en eau

Prescriptions :

- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zonage :

Zones urbaines :

- UA : Zone urbaine du centre bourg
- UAi : Secteur urbain inondable du centre bourg
- UB : Zone urbaine d'extension du centre bourg
- UBi : Secteur urbain inondable d'extension du centre bourg
- UE : Zone d'activités économiques
- UEi : Secteur inondable d'activités économiques

Zones à urbaniser :

- 1AUa : Secteur d'extension à vocation d'habitat
- 1AUai : Secteur inondable d'extension à vocation d'habitat
- 1AUbi : Secteur inondable d'extension à vocation d'équipements et d'habitat
- 1AUe : Secteur d'extension à vocation d'activités économiques
- 1AUei : Secteur inondable d'extension à vocation d'activités économiques

Zones agricoles :

- A : Zone agricole
- Ai : Secteur agricole inondable
- Ae : Secteur agricole à renaturer (TVB)
- Aei : Secteur agricole inondable à renaturer (TVB)
- Ap : Secteur agricole en entrée de commune
- Api : Secteur agricole inondable en entrée de commune

Zones naturelles :

- N : Zone naturelle
- Ni : Secteur naturel inondable
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel inondable de jardins
- Nc : Secteur naturel de captage d'eau potable
- Nci : Secteur naturel inondable de captage d'eau potable
- Nce : Secteur naturel de captage d'eau potable à renaturer (TVB)
- Nco : Secteur naturel de corridor écologique forestier (TVB)
- Ncoi : Secteur naturel inondable de corridor écologique forestier (TVB)
- Nhzhi : Secteur naturel inondable habité à dominante humide du SDAGE
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel inondable de loisirs
- Nzh : Secteur naturel à dominante humide du SDAGE
- Nzhi : Secteur naturel inondable à dominante humide du SDAGE

A titre d'information, la commune est :

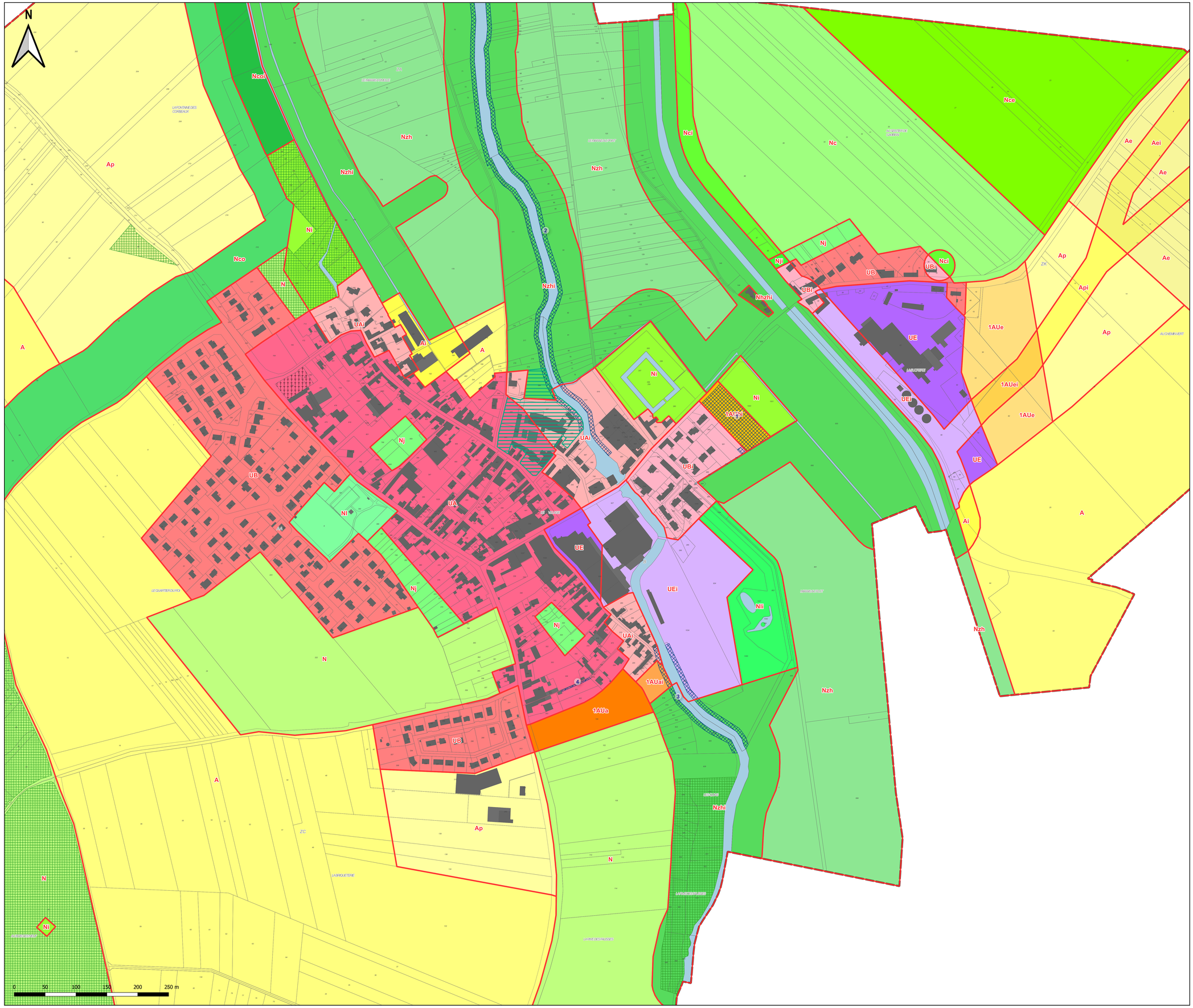
- classée en zone de sismicité modérée (3/5). Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

- partiellement concernée par un risque de retrait et gonflement d'argiles qualifié de faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

- partiellement concernée par la présence de nappes sub-affleurantes (sensibilité faible à nappes sub-affleurantes). Les tissus urbains sont directement concernés.

Liste des emplacements réservés :

N°	Superficie	Objet	Bénéficiaire
1	5126 m²	Equipements (1AUbi)	Commune
2	16511 m²	Projet de sentier pédestre	Commune
3	3081 m²	Projet de sentier pédestre	Commune
4	102 m²	Elargissement de la voirie	Commune



Commune de Noyelles-sur-Escaut

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 du PLU

Plan de zonage bis n° 2/2

Echelle : 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du 02/09/2026 approuvant les dispositions de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Fait à Noyelles-sur-Escaut,
Le Maire,

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 21/08/2026

Elaboré le : 27/02/2024
Modification simplifiée n°1 le : 02/09/2026

auddicé
auddice.com

Hauts-de-France · Grand-Est · Val-de-Loire · Auvergne Massif-Central · Seine-Normandie · Île-de France · Bourgogne Franche Comté · Sud

Légende

Eléments de contexte :

- Bâti
- Surfaces en eau

Prescriptions :

- L.123.1.5,7° Patrimoine bâti
- L.123.1.5,6° Sentiers protégés
- L.123.1.5,7° Haies, arbres à préserver ou à planter

